

PROGRAMME LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE

SANCTIONNER LA FRAUDE SOCIALE

- **Créer une brigade nationale de lutte anti-fraude** dotée de pouvoirs d'investigation étendus
- **Imposer des contrôles systématiques des allocataires** par les organismes sociaux
- **Suspendre pendant cinq années** les aides sociales à **tout fraudeur récidiviste**

METTRE FIN À L'ASSISTANAT

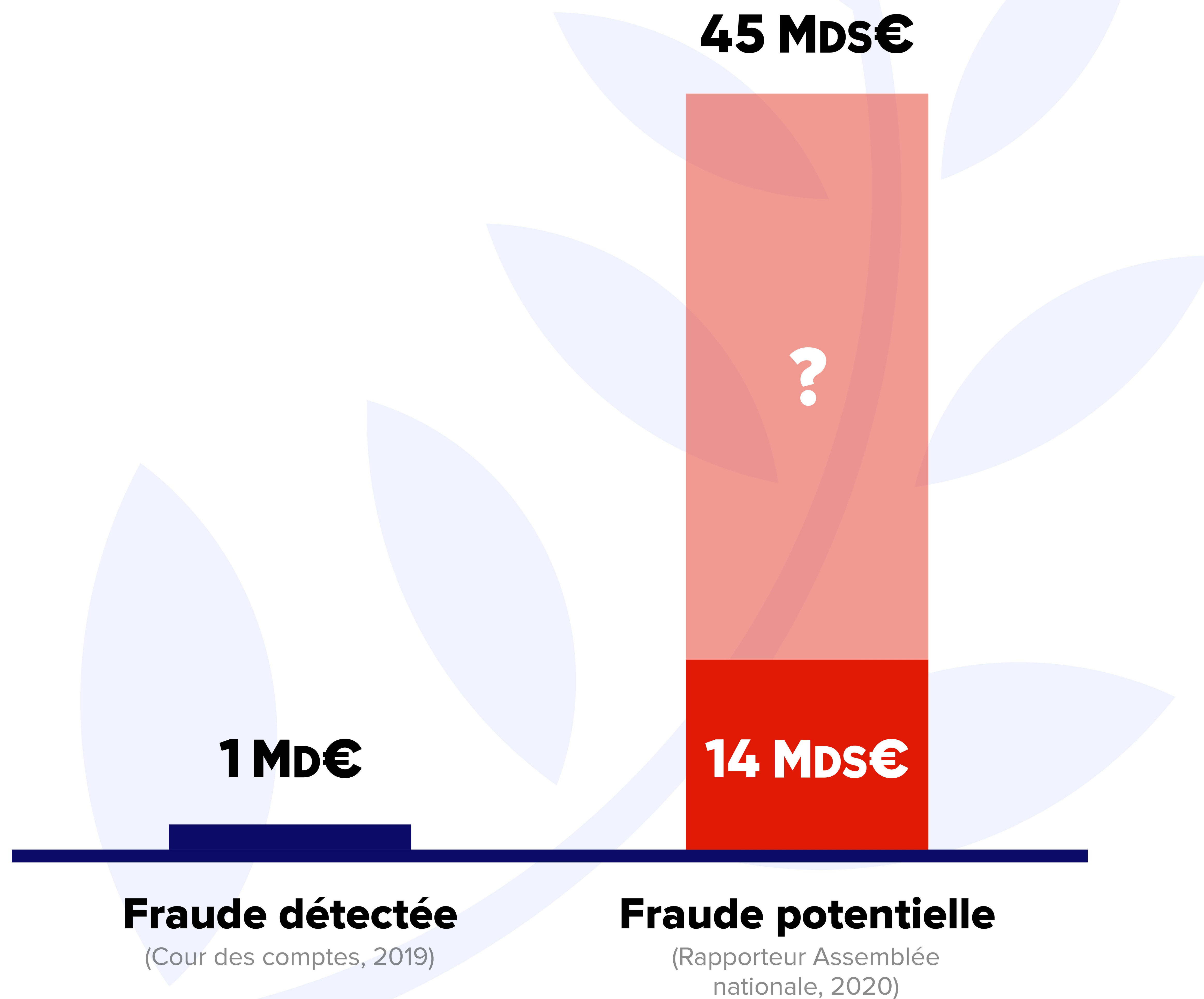
- **Mettre en place un registre unique par bénéficiaire** de l'ensemble des allocations perçues
- S'assurer qu'aucun bénéficiaire de minima sociaux ne touche **un montant cumulé supérieur au SMIC**

AUTHENTIFIER LES VRAIS ASSURÉS

- **Mettre en place la carte vitale à empreintes digitales** pour empêcher qu'une même carte ne soit utilisée par plusieurs personnes
- **Imposer un contrôle physique annuel** en consulat pour les bénéficiaires de prestations sociales résidant à l'étranger

LA FRAUDE SOCIALE POTENTIELLE ATTEINT JUSQU'À 45 MILLIARDS €

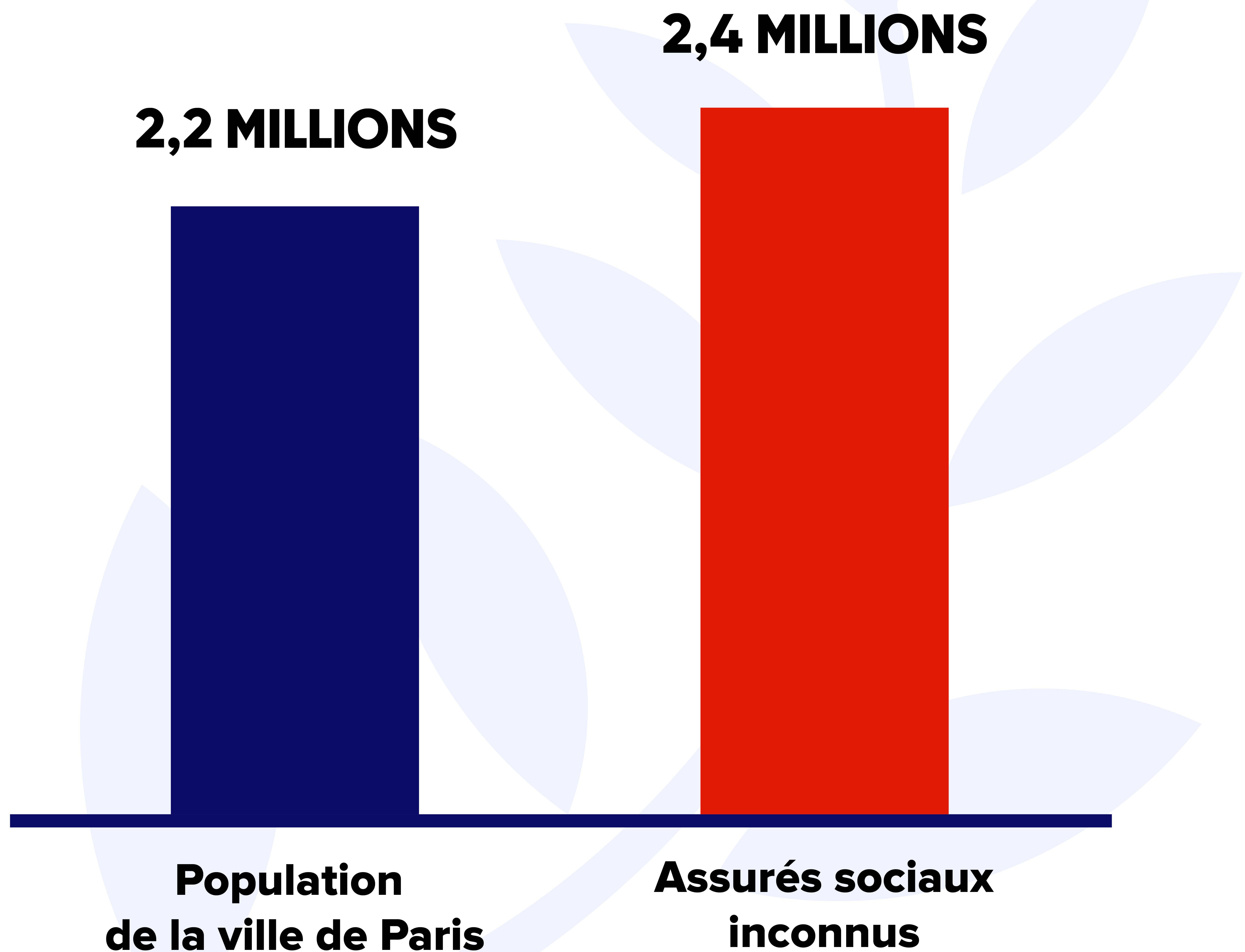
Estimation du montant de la fraude aux prestations sociales



2,4 MILLIONS

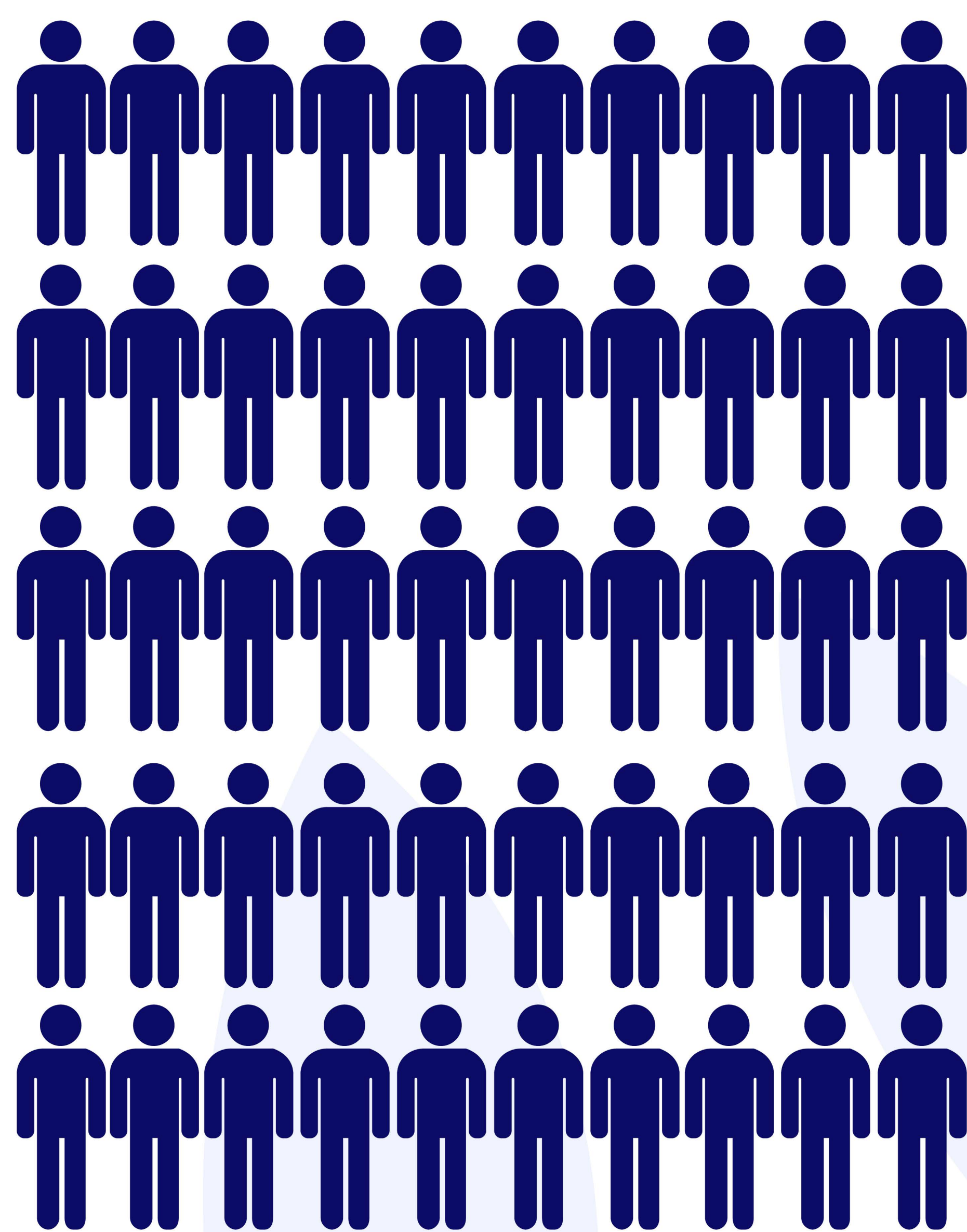
D'ASSURÉS SOCIAUX « FANTÔMES »

PLUS QUE LA VILLE DE PARIS



50% DE FRAUDE **SUR DES RETRAITES** **VERSÉES EN ALGÉRIE**

% de fraude détectée sur un échantillon représentatif de 1 000 retraités de plus de 85 ans résidant en Algérie



Retraités en vie



Décédés non déclarés

Total : 360 000 retraités résidant en Algérie